



Bordeaux, le 28 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Signal à Soulac-sur-Mer : le préfet se substitue au maire pour le désamiantage de l'immeuble

Le maire de Soulac-sur-Mer a informé les services de l'État qu'il renonçait à faire usage de ses pouvoirs de police pour procéder au désamiantage de l'immeuble Le Signal alors même que le bâtiment menace de s'effondrer sur le domaine public maritime.

Comme il l'avait indiqué, en application de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales, le préfet de la Gironde, Didier LALLEMENT, a immédiatement pris un arrêté lui permettant de se substituer au maire pour dépolluer l'immeuble dans les meilleurs délais.

Cette décision fait suite aux risques graves que cet effondrement est susceptible d'induire sur la santé humaine et sur l'environnement.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- avant l'hiver : travaux de confortement de la dune par un apport de sable ;
- fin 2018 - début 2019 : travaux de désamiantage par une entreprise spécialisée

Ils seront totalement financés par l'État.